



## DECISION DU MAIRE N° 2023-12-006

Objet : Devis Sandrin'net nettoyage du bâtiment de l'office du tourisme et du cinéma suite aux intempéries crues torrentielles du 1<sup>er</sup> décembre 2023

Vu la délibération du conseil municipal n°2020-50 en date du 24 Juillet 2020, qui en vertu de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, donne délégation à Monsieur le Maire pour certaines attributions pendant son mandat, et notamment celle du paragraphe n° 4 qui l'autorise à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux, de fournitures ou de services, d'un montant inférieur ou égal à 214 000€ HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant la nécessité de nettoyer les locaux de l'office du tourisme et du cinéma, impactés par les crues torrentielles du 1<sup>er</sup> décembre 2023,

Vu le devis n°23120117 du 18/12/2023 présenté par la société Sandrin'net d'un montant H.T de 500,00 €

### EXPOSE DES MOTIFS :

Pour le nettoyage du bâtiment de l'office du tourisme et du cinéma suite aux intempéries crues torrentielles du 1<sup>er</sup> décembre 2023 il y a lieu de signer le devis n°23120117 du 18/12/2023 présenté par la société Sandrin'net d'un montant H.T de 500,00 €

La facture fera l'objet d'un remboursement ultérieur de l'assurance.

Monsieur Régis SIMOND, Maire de la Commune de Risoul

### DECIDE

#### Article 1 :

La signature du devis n°23120117 du 18/12/2023 présenté par la société Sandrin'net d'un montant H.T de 500,00 €

#### Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

M. Régis SIMOND Maire, est autorisé à signer le devis ci-dessus exposé, et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210501193-20231218-DE202312-006-AR

Accusé certifié exécutoire Fait à Risoul le 18/12/2023,

Réception par le préfet : 18/12/2023

Publication : 19/12/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

Le Maire,  
Régis SIMOND

